

VELO-ECOLE-TAND'AMIS

Association Sans But Lucratif
28 bis rue de l'Oise
17000 La Rochelle
N°W173001670

Assemblée Générale Ordinaire du 06 Mars 2020 à 18h

Présents : AUBERT Philippe, BROUARD Jean Jacques, COULON Louis, DUFIT Jacques, GOBIN Camille, LABETOULLE André, LARGEAU Michel, MARSAUD Claude, MARTIN Marie Hélène, MARTIN Patrick, MAZEAUD Emma, RACHMUEHL Antoine, RICHEBOEUF Bernard, ROBERT Sylvie, VERGARA Francesco, PIARD Michel, FRADET Sandrine.

Excusée : OUTIN Virginie.

Représentés : FORRA Guy, JEANNETON Robert, LABETOULLE Daniel, LARGEAU Emily, LE SAUX Philippe.

Invités : PAROISSIEN Eric représentant le Cyclo Dompierrois, D'HASTIER Hugues représentant Vive le Vélo, OSSAH NDZOUME wilfried représentant le Comité Handisport Charente Maritime.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance et représentés.

Après avoir constaté qu'il y avait 22 membres présents et représentés sur 36 adhérents convoqués ou inscrits le 18 février par courriel, les statuts ne prévoyant pas de quorum, l'assemblée peut valablement se réunir, le secrétaire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation du président de séance.
2. Approbation du PV de l'AG 2019
3. Rapport moral.
4. Rapport d'activité 2019 et projets 2020.
5. Rapport financier 2019 et rapport de la commission de contrôle.
6. Budget prévisionnel 2020.
7. Fixation de la cotisation 2021.
8. Election des membres de la Commission de Contrôle.
9. Election des membres de la Direction Collégiale.
10. Questions diverses.

Les discussions et échanges de vues commencent sur les points à l'ordre du jour et les différentes résolutions sont mises aux voix :

Election du Président de séance

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de président de séance : Philippe AUBERT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Désignation des scrutateurs

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de scrutateurs : Sylvie ROBERT et Marie Hélène MARTIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Election du secrétaire de séance

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de secrétaire de séance : Bernard RICHEBOEUF.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Approbation du procès-verbal de l'AG 2019

Les membres de l'association ayant eu communication du procès-verbal de l'assemblée générale précédente et aucune remarque n'ayant été formulée, l'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport moral

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par le Président de séance et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport d'activité

L'Assemblée Générale prend acte du rapport d'activité de l'association et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport financier

Après avoir entendu le rapport financier faisant apparaître un excédent de 472,12 € et le rapport de la commission de contrôle, l'Assemblée Générale approuve ceux-ci et donne quitus aux membres de la Direction Collégiale pour la gestion de la trésorerie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Budget prévisionnel 2020

Après avoir eu connaissance de la proposition de budget prévisionnel 2020, l'Assemblée Générale approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Fixation de la cotisation annuelle

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de maintenir la cotisation à 10€ pour 2021 pour les individuels, 15 € pour une famille.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Quitus aux membres de la Direction Collégiale

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres de la Direction Collégiale pour toutes les actions de gestion accomplies depuis la dernière Assemblée Générale du 15 mars 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Election des membres de l'Instance Dirigeante

Au cours de l'exercice un membre de la Direction Collégiale, Philippe LE SAUX a demandé sa démission, l'assemblée prend acte de celles-ci.

L'assemblée Générale renouvelle les mandats de Philippe AUBERT, Camille GOBIN, Michel LARGEAU, Virginie OUTIN, Bernard RICHEBOEUF.

Suite à la candidature déposée devant l'Assemblée Générale, il a été procédé à l'élection d'un nouveau membre en la personne de Jean Jacques BROUARD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Election des membres de la Commission de Contrôle

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de renouveler, en qualité de membres de la commission de contrôle : Emma MAZEAUD et Louis COULON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Information des conventions avec membre de la Direction Collégiale

L'Assemblée Générale a été informée d'aucune convention avec un membre de l'instance dirigeante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Les discussions ont porté sur les participations de l'association en 2020 à diverses manifestations : Tour de France, RTT, Séjour en Dordogne.

L'association se représentée à la prochaine AG du Comité Départemental Handisport le 13 mars prochain.

Les dates des prochaines réunions trimestrielles de la Direction Collégiale sont fixées au premier vendredi de chaque trimestre soit : à 17h30 les 3 Avril, 3 Juillet et 2 Octobre 2020.

Tous les membres à jour de leurs cotisations sont invités à y assister à titre consultatif.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance aux environs de 20h.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.